

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF3031

présenté par

M. Gustave, M. Arnaud Bonnet, M. Corbière, M. Raux, Mme Taillé-Polian, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoes, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Presse et médias	0	0
Livre et industries culturelles	0	5 000 000
Fonds de soutien à l'industrie du vinyle (ligne nouvelle)	5 000 000	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à créer un fonds de soutien à l'industrie du vinyle.

Le succès que connaît à nouveau la vente de vinyles marque le retour en force très positif de nombreux labels de musique indépendants qui font rayonner la musique française. Cet engouement

du public s'accompagne notamment d'une volonté pour les consommateurs de musique de mieux rémunérer leurs commerçants disquaires et les artistes maltraités par l'industrie musicale numérique.

L'industrie du vinyle et ses usines de pressage connaissent une crise des matières premières qui contraint l'offre. Elle conduit à un allongement des délais de fabrication et à un renchérissement des coûts que seuls les géants de l'industrie musicale ont désormais les moyens d'assumer. La priorité est donc de rééditer des classiques plutôt que d'éditer des disques nouveaux indépendants et les conséquences sont lourdes sur les petits labels.

Cet amendement abonde au sein de la mission Médias, livre et industries culturelles la création d'un nouveau programme « Fonds de soutien à l'industrie du vinyle » à hauteur de 5 millions d'euros qu'il compense - en raison des règles de recevabilité des amendements extérieures à la volonté de l'auteur - par la baisse de 5 millions d'euros de l'action « industrie culturelle » du programme 334 « Livre et industrie culturelle ».

Notre intention n'est pas de baisser les crédits du programme 334 « Livre et industries culturelle » et nous appelons le Gouvernement à lever le gage.